

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2011019

Signataire : AD

OBJET :74 rue Heurtault à Aubervilliers, bien en totalité sur la parcelle cadastrée J4, d'une superficie de 221 m², cession au profit de la société LE MOULIN VERT.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 30 mars 2011 ;

Vu la décision de préemption n° 115 du 12 mai 2011 ;

Vu le courrier de la société LE MOULIN VERT du 23 août 2011 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le Maire a, par décision n° 115 du 12 mai 2011, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien en totalité situé 74 rue Heurtault à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée J4 d'une superficie de 221 m² au prix de 450.000 €, valeur occupée,

Considérant l'intérêt de céder la parcelle J4 située 74 rue Heurtault à Aubervilliers au profit de la société LE MOULIN VERT afin de constituer une réserve foncière permettant la mise en oeuvre des actions de la Politique de l'Habitat, notamment par la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale, et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an,

Considérant qu'afin de poursuivre les démarches engagées sur ce secteur, de revitalisation et de mise en valeur du patrimoine, la cession du bien situé 74 rue Heurtault permettra à la fois une plus grande cohérence du projet d'ensemble et complétera l'offre prévue en logements et notamment en locatif social,

Considérant que la société LE MOULIN VERT s'est engagée à acquérir ce bien en l'état au prix d'acquisition par la commune soit 450.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder le bien en totalité situé 74 rue Heurtault à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée J4 d'une superficie de 221 m² au profit de la société LE MOULIN VERT afin de constituer une réserve foncière permettant la mise en oeuvre des actions de la Politique de l'Habitat, notamment par la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale, et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an,

FIXE le prix de cession à 450.000 €, valeur occupée, majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué